

## Procès-Verbal

du

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CREPS DES PAYS DE LA LOIRE

Mardi 28 avril 2022

#### **ORDRE DU JOUR :**

- *Approbation du Procès-Verbal du CA du 14 décembre 2021*
- *Rapport d'activités 2021*
- *Compte financier 2021*
- *Tarifs*
- *Adoption du Budget rectificatif n°1 de 2022*
- *Adoption du nouveau Règlement Intérieur du CREPS*
- *Adoption du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)*
- *Création du comité social d'administration (CSA) du CREPS*
- *Adoption du plan de Développement Durable*
- *Adoption du plan Ethique et Intégrité*
- *Délibérations Parcoursup*
- *Présentation de la méthodologie de construction du projet d'établissement*
- *Conventions*
- *Questions diverses*

## **MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES PRÉSENTS**

**Patricia BROCHARD**, Présidente du Conseil d'Administration, Personnalité qualifiée, chef d'entreprise SODEBO

### **REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Christophe POT**, Conseiller régional

**Pauline WEISS**, Conseillère régionale des Pays de la Loire, Commission Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes

**Franck NICOLON**, Conseiller régional des Pays de la Loire, Commission Culture, Sport, Associations, Bénévolat, Solidarités, Egalité hommes-femmes

### **REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT**

**Thierry PERIDY**, Représentant du Préfet

**Christelle DURAND**, Représentante du Recteur de l'Académie de Nantes

### **PERSONNALITÉ QUALIFIÉE DESIGNÉE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE**

**Gilles De LA BOURDONNAYE**, personnalité sportive qualifiée, Sport Manager Tennis de Table et Para Tennis de Table - Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 et Président de la TEAM303

### **REPRÉSENTANT DE NANTES METROPOLE**

**Fabrice ROUSSEL**, Représentant de la Présidence de Nantes Métropole, Maire de la Chapelle sur Erdre

### **REPRÉSENTANTS DU MOUVEMENT SPORTIF, D'ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE OU D'ORGANISMES PARTENAIRES**

**Jean ZOUNGRANA**, Président de la Fédération française de canoë kayak et sport de pagaie

**Benoît BINON**, Directeur Technique National de la Fédération Française de tir à l'Arc

**Antoine LIGONNIERE**, Conseiller technique régional à la ligue de Basket-ball des Pays de la Loire

**Anne CORDIER**, Présidente du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) des Pays de la Loire

### **MEMBRES ÉLUS AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT**

**Virginie NATAF**, Représentant des personnels Techniques et Pédagogiques (suppléante)

**Patricia GUEZILLE**, Représentant des personnels administratifs (en Visio)

**Christophe GAUTIER**, Représentant des personnels Techniques et de Maintenance

**Lisa TORRECILLAS** (CAF Natation), Représentante des sportifs internes

## **MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVES PRÉSENTS**

### **ASSISTENT AVEC VOIX CONSULTATIVE**

**Aude REYGADE**, Directrice du CREPS des Pays de la Loire

**Jérôme LE COMTE**, Directeur adjoint du CREPS des Pays de la Loire

**Frédéric LEGENTILHOMME**, Responsable de la Mission Haut Niveau et de la MRHP du CREPS des Pays de la Loire

**Franck VERGER**, Responsable de la Mission Formation du CREPS des Pays de la Loire

**Denis LE GOUIC**, Agent Comptable et directeur des services financiers du CREPS des Pays de la Loire

**Gérard BAUDRY**, Responsable du PRNSI du CREPS des Pays de la Loire

**Dr Julien COLLÉ**, Médecin, Responsable du Service médical du CREPS des Pays de la Loire

**Méline SORIN**, Responsable des Affaires générales du CREPS des Pays de la Loire

### **PERSONNES INVITÉES :**

**Serge LARCHER**, Vice-Président Sport Santé Bien-Être du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) des Pays de la Loire

**Éric BOUQUIN**, Directeur des sports Mairie de Nantes et Nantes Métropole

**Caroline FRESNEAU**, Responsable Pôle CREPS, Service des Sports, Direction des Sports du Conseil Régional

**Francis HUOT**, Conseiller Technique Académique Inspection Pédagogique Régionale Chargé de mission chez Rectorat de l'Académie de Nantes

**Ophélie RICHARD**, Attachée de Direction, SODEBO

**Alice LE GUEN-OCULI**, Assistante de Direction du CREPS des Pays de la Loire

## MEMBRES EXCUSÉS

**William MAROIS**, Recteur de l'Académie de Nantes (représenté par Christelle DURAND)  
**Isabelle LEROY**, Représentante de la Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire, Christelle MORANÇAIS (représenté par Christophe POT)  
**Louise PAHUN**, Conseillère départementale, Canton de Nantes 4, Vice-Présidente Sports Solidaires et Responsables  
**Emmanuel RORTEAU**, Chef du service sport du Conseil Régional des Pays de la Loire  
**Didier MARTIN**, Préfet de la Région Pays de la Loire (Représenté par Thierry PERIDY)  
**Florence LACAZE**, Directrice Générale, Secrétaire Générale, Représentante du CRAJEP au CESER - La Ligue de l'Enseignement  
**Rodolphe CERISIER**, Représentant des personnels pédagogiques du CREPS des Pays de la Loire  
**Maxime LEROUX**, Représentant des sportifs  
**Lia HAUZERAY** (PE Tennis de Table), Représentant des internes (suppléante)  
**Jean-Marc VOLLAND**, Représentant des personnels Techniques et de Maintenance (suppléant)  
**David CHARRAS**, Responsable de tutelle, Bureau du pilotage stratégique et tutelle des établissements, Ministère des Sports  
**Sébastien SOBZACK**, Directeur Technique National de la Fédération Française de Roller et Skateboard  
**Gaëlle BUNIET**, Conseillers techniques sportifs à missions nationales Fédération française d'Aviron  
**Boris DARLET**, Président de la Fédération Française de Roller et Skateboard  
**Régis BALRY**, Directeur Régional CEMEA Pays de la Loire  
**Vincent NAULLEAU**, Responsable des sports, Ville de la Chapelle sur Erdre  
**Mélodie PASCAUD**, Directrice des Ressources Humaines du CREPS des Pays de la Loire  
**Guyène DEVANNE**, représentante des personnels Administratifs du CREPS des Pays de La Loire (suppléante)  
**Françoise PERES**, Division de l'enseignement supérieur du Conseil Régional, en charge de ces missions pour le CREPS  
**Sophie COCHARD**, Directrice générale adjointe, transition énergétique, politique territoriale et Europe au Conseil Régional des Pays de la Loire

**16 membres du conseil d'administration sont présents (présentiel et visio). M POT bénéficiant de la délégation de pouvoir de Mme LEROY, le quorum est atteint avec 17 voix délibératives (sur les 20 membres du CA).**

*Patricia BROCHARD, Présidente, ouvre la séance à 9h30 et remercie les membres du CA pour leur présence.*

*Aude REYGADE remercie les personnes présentes. Elle précise que le quorum est largement atteint. Elle indique ensuite qu'un calendrier annuel sera mis en place, pour que les dates des prochains Conseils d'Administration du CREPS des Pays de la Loire puissent être fixées en avance pour faciliter les disponibilités de chacun.*

*Tour de table des participants.*

## 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 14 décembre 2021

Document envoyé aux membres du conseil avec l'invitation à la présente séance.

**⇒ Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité**

## 2) RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

**Aude REYGADE** présente le rapport d'activités 2021. Il a été voulu aéré, lisible et dynamique. Il reprend les principaux axes de l'année 2021, qui fut une année particulière pour le CREPS. L'année 2021, c'est en effet l'installation dans les nouveaux locaux avec un déménagement en plusieurs phases, le développement des activités, le covid, un confinement, des retards de travaux, l'absence de moment conviviaux, etc. Les locaux précédents ne permettaient pas de développer toutes les activités. L'année 2021 révèle donc de profonds changements.

Même si cela est favorable, le quotidien a été bouleversé. Tout n'est pas encore mis en place et il faut tout reconstruire : Règlement Intérieur, DUERP... Malgré ce bouleversement, **Aude REYGADE** met en avant la volonté des agents de poursuivre le travail dans tous les domaines, notamment pour la formation avec la création du BP Cyclisme et du SRAV.

**Aude REYGADE** souhaite un CREPS où les agents se sentent bien, un creps où l'on vit bien. Des démarches sont mises en place : mise en avant du bien-être au travail, mise en place d'un régime indemnitaire pour les contractuels, certification QUALIOPI, renforcement du plan de formation professionnelle continue pour les agents (gestes et postures, bureautique, langues.), développement des actions sociales et activités sportives. Des activités sportives encadrées et des accès aux installations sportives ont été prévus pour les agents avec 45 minutes pris sur le temps de travail, y compris pour les agents de la Région. Le CREPS propose des activités encadrées tous les midis : pilates, sports collectifs, sports de raquettes et un accès salle de musculation (matin, midi et soir).

**Aude REYGADE** précise que cela a pu être mis en place grâce au travail des agents du CREPS. Ces pratiques sportives permettent de renforcer les liens, de développer une énergie de travail commune et de favoriser le bien-être ensemble, la cohésion. Beaucoup d'agents profitent de ces activités.

L'année 2021 c'est aussi la création d'un service médical avec 13 personnes (8,4 ETPT). Nous sommes innovants et regardés au niveau national sur cette configuration explique **Aude REYGADE**.

**Patricia BROCHARD** précise que cela semble logique, mais pour autant, cela ne se faisait pas auparavant. C'est un réel atout pour l'accompagnement individualisé et en équipe. Le service médical est un relais de l'ANS pour l'accompagnement des sportifs.

Le changement est également remarquable dans le Haut Niveau avec notamment le passage de 80 à 126 internes. Le CREPS avec la création de la **Maison Régionale de la Performance (MRP)** est la porte d'entrée pour tout le haut niveau (suivi socio-économique, suivi et analyse des performances, optimisation, ...) et le modèle dans les relations avec les fédérations et les sportifs. Le nouveau responsable de la MRP, qui est intégrée au CREPS, est **Frédéric LEGENTILHOMME**. La nouvelle équipe du Haut Niveau permet une approche renouvelée.

Malgré les difficultés, le système de formation à distance a permis une continuité de la formation et même la création de nouveaux projets. Exemple : pré qualification aux métiers du sport qui permet un accès à des jeunes éloignés, processus de découverte avec l'école de la deuxième chance, BP cyclisme et stratégie du savoir rouler à vélo. **Aude REYGADE** remercie le service formation et les félicite. Bravo au service formation pour cette très belle année !

**Aude REYGADE** met en avant le travail partenarial qui a été fait avec la DRAJES, le Rectorat et la Ville de la Chapelle sur Erdre. L'intégration sur le territoire s'est bien déroulée. Les conventions ont été renouvelées pour porter des projets partagés. **Aude REYGADE** remercie les partenaires et précise que cela est encourageant pour le futur.

En 2021, le CREPS peut souligner également l'arrivée de **Gérard BAUDRY** à la tête du PRNSI après une période de vacance de poste.

Grâce à tout cela, **Aude REYGADE** est fière de diriger cet établissement avec les agents. Cela promet une belle année 2022 après une très riche année 2021.

**Patricia BROCHARD** comprends et ressent cet enthousiasme. Ce n'est que le début ! Il s'est passé beaucoup de choses en peu de temps et la démarche est constructive

**Aude REYGADE** remercie Nantes et Nantes métropole pour leur soutien et accompagnement et les projets de développement, ainsi que **Christelle DURAND** et **Thierry PERIDY** pour leur présence et leur soutien. **Aude REYGADE** salue les représentants des internes et des sportifs et les remercie d'être là et d'accompagner le CREPS des Pays de la Loire

**Christophe POT** pour la Région, met en avant la démarche du CREPS de ses projets sportifs et rencontres, qui vont de l'amateur jusqu'à la performance. **Christophe POT** précise que le Directeur du Ministère des sports aime venir au CREPS, cela signifie bien que la structure et les services ont une belle image d'accueil ! C'est une véritable vitrine pour les athlètes et le territoire. Il rappelle que **24 juin 2022** nous allons officialiser cette structure avec **l'inauguration du nouvel établissement par la Région.**

**Thierry PERIDY** est impressionné par la qualité de l'établissement et des projets. Il précise que dans le document stratégique régional du rectorat qui décline les grandes orientations de l'Etat, le Recteur a choisi d'inscrire une relation spécifique entre l'Etat et l'Etablissement. L'année 2022 sera riche en projets : convention cadre pour revisiter les relations historiques, Sports Santé, insertion des jeunes, apprentissages fondamentaux (nager et rouler). Le Recteur et le Préfet accompagnent le CREPS dans tous ses projets.

### 3) **Compte financier 2021**

*Denis LE GOUIC présente le compte financier 2021. Il présente les 9 tableaux dont les deux premiers sont pour vote : autorisations d'emploi et compte de résultat, CAF et FDR. Les autres tableaux sont donnés pour information.*

**Denis Le GOUIC** explique que l'exécution du budget jusqu'en septembre 2021 est comparable à celui des années précédentes, sous réserve de l'impact lié à la crise sanitaire, de la fermeture de l'internat sur 1 mois et de la quasi-impossibilité de recevoir du public extérieur. A compter du déménagement effectué le 1er septembre 2021, l'équilibre budgétaire part sur des bases nouvelles, avec néanmoins un retard de livraison des locaux sur le nouveau site et l'occupation de l'internat sur l'ancien site. Le CREPS ne trouvera sans doute son plein fonctionnement que courant 2022. L'année 2021 est donc un exercice atypique qui ne peut être comparé aux exercices précédents ni à celui à venir.

## Tableau 1 : Autorisation des emplois

### MASSE SALARIALE

- 2021 : 3 157 532,73 € - 52,01 ETPT (Plafond de 67 ETPT)
- 2020 : 2 718 483,75 € - 41,98 ETPT (Plafond de 48 ETPT)
- 36 Fonctionnaires titulaires : 2 316 587,38 € - 34,8 ETPT (2 112 479,35 € - 29,95 ETPT en 2020)
- 39 agents contractuels : 840 945 € - 26,8 ETPT (437 438,14 € - 12,93 ETPT en 2020)
  - 3 CDI : 217 495,17 € pour 3,61 ETPT (49 708,28€ pour 2 ETPT en 2020)
  - 24 CDD : 501 155,54 € pour 12,08 ETPT (279 295,40 € pour 7,51 ETPT en 2020)
  - 12 Assistants d'éducation : 122 294,64 € pour 4,38 ETPT (108 434,46 € pour 4,08 ETPT en 2020)

La masse salariale a évolué : de 41 à 52 ETP

Augmentation de 22,65% de la masse salariale : service médical, MRHP, AED, renforts, avec une augmentation des effectifs de +10,13 ETPT de +16,6 ETP au 31 décembre 2021.

Une augmentation des effectifs de 10,13 ETPT au 31 décembre 2021 :

- Le service médical : +2,29 ETPT soit +5,30 ETP
- La Maison régionale de la performance : +1,66 ETPT, soit +3 ETP
- Les AED : +1,13 ETPT, soit + 3,5 ETP
- Renfort RH, comptabilité, Informatique, formation : +2,15 ETPT, soit +4 ETP
- Vacances : 144 618,18 € (115 053,61€ en 2020)
- Action sociale et médecine du travail : 22 864,56 € dont 11 710,09 € d'aides financières individuelles et une aide collective à la restauration évaluée à 6 071 €.
- Indemnité stagiaire/allocation Services civiques : 7 528,32 €

### HORS MASSE SALARIALE

- 12 agents de la Région (9,80 ETPT) pour l'accueil, l'entretien et la maintenance : 334 266,56 €
- 1 agent de maintenance du ministère des Sports (1 ETPT)
- 1,77 ETPT recrutés par groupement d'employeur ou convention (préparation des sportifs, communication, coordination des formations) : 71 116,08 €
- Agents de la DRDJSCS pour la Formation

#### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de présentation des emplois

	Titulaires et contractuels (a)			Contrats aidés (b)			Total organisme (= a + b)		
	2020 (exécution)	2021 (prévision)	CF 2021	2020 (exécution)	2021 (prévision)	CF 2021	2020 (exécution)	2021 (prévision)	CF 2021
Emplois rémunérés par l'organisme en ETP	46	63,2	61,8				46	63,2	61,8
Emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	41,88	62,8	62,01				41,88	62,8	62,01
Plafond d'emplois autorisé 2021 en ETPT	67								

**Aude REYGADE** précise que le dialogue de gestion a eu lieu le 14 avril 2022 et que le Ministère donne une subvention à la masse salariale et une subvention de fonctionnement. Ce montant n'avait pas été réévalué, et le dialogue de gestion, a été l'opportunité de rappeler la nécessité de réévaluer la masse salariale.

**Tableau 2 : comptes de résultats prévisionnel et état prévisionnel de la situation patrimoniale en droits constatés**

*Denis LE GOUIC présente, pour vote, le compte de résultat, la capacité d'autofinancement, le fonds de roulement et la trésorerie nette.*

## 2.1 Le Compte de résultat

**Denis LE GOUIC** explique que le rapprochement, en fin d'année, de l'exécution des recettes et des dépenses de fonctionnement fait apparaître le résultat budgétaire. En fin d'exercice, l'exécution budgétaire fait apparaître un résultat de fonctionnement de + 166 941.05 € (succédant à un résultat de + 142 189.33 € en 2020). Par rapport à la prévision du budget rectificatif n°2, la moins-value des recettes est de 49 617.90 € et la sous-consommation des dépenses est de 696 206.95 €, soit un taux d'exécution de 99.28 % en recettes et de 90.58 % en dépenses.

Ce résultat est porté par le dynamisme de l'activité de la formation, notamment l'essor de l'apprentissage et consolide la situation financière dans un contexte difficile et incertain.

Tableau 2 : Compte de résultat prévisionnel et état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

CHARGES	CF 2020	2021 (prévision)	CF 2021	PRODUITS			
				CF 2020	2021 (prévision)	CF 2021	
Personnel	2 718 483,75	3 464 275	3 334 227,05	Subventions de l'Etat (fonctionnement annuel)	2 563 554,00	2 953 319	2 980 197,00
dont charges de pensions civiles*	100,00	776 240	758 535,18	Autres subventions de l'Etat	226 940,30	808 569	586 001,52
Fonctionnement (autres charges que les charges de personnel) et intervention	1 855 227,83	3 923 360	3 357 201,00	Fiscalité affectée	5 020,87	4 971	5 020,87
				Subvention de la région (participation annuelle)		427 000	427 000,00
				Autres subventions de la région	5 000,00	8 000	8 000,00
				Autres subventions	500,00	-	2 852 149,71
				Autres produits	1 914 885,74	2 705 128	
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>4 573 711,58</b>	<b>7 387 635</b>	<b>6 691 428,05</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>4 715 900,91</b>	<b>6 907 987</b>	<b>6 858 369,10</b>
				dont ressources propres **	1 839 830,58	2 621 899	2 773 992,88
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>142 189,33</b>		<b>166 941,05</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>		<b>479 648</b>	
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>4 715 900,91</b>	<b>7 387 635</b>	<b>6 858 369,10</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>4 715 900,91</b>	<b>7 387 635</b>	

\* Il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

\*\* art. R114-20 : Les ressources du centre comprennent ... des ressources propres notamment les dons et legs, les subventions : fonctionnement des collectivités publiques versées au titre de l'activité du centre, le produit de la vente des services, de la taxe d' des conventions de formation professionnelle et le produit de l'aliénation des biens propres, ainsi que les ressources provenant des prestations du service de restauration et d'hébergement (...)

## 2.2 La Capacité d'autofinancement

**Denis LE GOUIC** explique que la Capacité d'autofinancement mesure la capacité de l'établissement à financer sur ses ressources propres ses investissements. Les investissements sont les achats de plus de 800 € HT, suivis dans l'inventaire et faisant l'objet d'amortissement pour prévoir leur renouvellement. L'apurement de l'inventaire physique et comptable s'est poursuivi cette année et qui se traduit par une sortie importante de biens, des corrections au bilan et une charge exceptionnelle des amortissements de 195 686,33 €. Les dépenses d'investissement sont de 593 893,25 € dont 244 769,25 € sur subvention. La charge des amortissements (hors exceptionnelle) est de 71 697 € (avec une neutralisation de 20 121,89 € pour les biens acquis sur subvention). Cette neutralisation est faible car ces biens ont été acquis en fin d'année.

Calcul de la capacité d'autofinancement	
	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	166 941,05
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (C68)	270 566,33
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (C78 hors C7813)	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C656)	
- produits de cession d'éléments d'actifs (C756)	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (C7813)	20 121,89
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	417 385,49

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés			
EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	417 385,49
		Financement de l'actif par l'État	244 769,25
Investissements	593 893,25	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	
		Autres ressources	
Remboursement des dettes financières	1 598,00	Augmentation des dettes financières	
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>595 491,25</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>662 154,74</b>
Apport au fonds de roulement (7) = (8)-(5)	66 663,49	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie	
	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	66 663,49
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	569 853,45
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (1) ou PRELEVEMENT (1)	- 503 189,96
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	2 521 917,58
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	627 421,67
Niveau de la TRÉSORERIE	1 894 495,91



## 2.3 Le fonds de roulement et la trésorerie nette

### Les recettes de fonctionnement et d'investissement

	2019	2020	2021	21/20	% 21/20
<b>Subventions de fonctionnement</b>	2 234 105,00	2 563 554,00	2 980 197,00	416 643,00	13,98%
<b>Compensation REGION</b>			427 000,00	427 000,00	100,00%
Subv.équipement ANS			319 834,56	319 834,56	100,00%
<b>Recettes propres Formation</b>	1 259 893,31	1 492 384,25	2 182 219,29	689 835,04	31,61%
<b>PARCOURSUP</b>	28 187,98	122 269,81	122 027,21	-242,60	-0,20%
<b>Autres Subventions Formation</b>	13 999,70	12 311,01	42 134,90	29 823,89	70,78%
Programme SE SAME	165 988,80	15 061,95	219 590,71	204 528,76	93,14%
Subventions PRSSBE	82 465,36	35 165,93	39 601,32	4 435,39	11,20%
<b>Recettes Haut Niveau</b>	416 621,26	296 230,56	463 797,64	167 567,08	36,13%
Recettes accueil	172 230,75	53 549,23	107 757,98	54 208,75	50,31%
Recettes Service médical			12 260,00	12 260,00	100,00%
Subv PRN SI	26 899,26	20 070,71	85 799,07	65 728,36	76,61%
Autres subventions	26 311,24	27 060,95	9 783,00	-17 277,95	-176,61%
Autres produits	42 309,71	78 242,51	91 135,67	12 893,16	14,15%
	<b>4 469 012,37</b>	<b>4 715 900,91</b>	<b>7 103 138,35</b>	<b>2 387 237,44</b>	<b>54,20%</b>

Augmentation de 13% des subventions de fonctionnement en 2021.

Malgré le contexte de la crise sanitaire, les incertitudes et les difficultés rencontrées avec l'installation dans les nouveaux locaux, l'établissement a su préserver son assise financière. Il conviendra néanmoins de rester vigilant car de nombreuses incertitudes demeurent sur l'équilibre budgétaire autant au niveau des charges de fonctionnement que des recettes.

Une compensation de la Région a été demandée et versée. La région a accepté d'accompagner le CREPS à hauteur de 427 000 euros en compensation.

**Christophe POT** précise que la Région a fait le choix d'apporter une compensation pour ne pas perturber le développement futur du CREPS. **Aude REYGADE** remercie la Région pour ce soutien.

**Denis LE GOUIC** revient sur l'écart entre le BR2 2021 et le compte financier 2021. Il est finalement en excédent avec une très bonne gestion de l'établissement (résultats de fonctionnement corrigé)

#### Ecart BR n°2 / compte financier

	BR n°2 2021	CF 2021
Prélèvement sur FDR (Fonct.)	-165 000,00	-160 899,43
Impact du retard de livraison des locaux	-242 415,00	-203 590,00
Amortissement exceptionnel	-195 685,00	-198 869,33
Résultat de fonctionnement corrigé	123 452,00	730 299,81
	<b>-479 648,00</b>	<b>166 941,05</b>

Pour **Patricia BROCHARD**, il s'agit d'une très bonne nouvelle.

Droit à compensation des charges régionales :

- Montant réglementaire garanti : 581 671 €
- 28% des ressources propres dédiées de 2 773 993 €, soit 776 718 € en 2021
- Dotation régionale pour les travaux du CREOS : 925 368 € à fin 2021

Niveau du fond de roulement.

- Opérations budgétaires 2021 : +66 663,49 €
- Fonds de roulement 2020 : 2 455 254,09 €

Exercice 2021 : 2 521 917,58 €

Soit 141 jours de fonctionnement avec un besoin en fonds de roulement de 627 421,67 €

Trésorerie nette : 1 894 495,91 €

On augmente le fond de roulement de 66 000 euros.

Exercice 2021 : 2 521 917,58 €

### VOTE DU COMPTE FINANCIER

#### EXECUTION BUDGETAIRE

- 52,01 ETPT** sous autorisation d'emploi
- 3 334 227,05 €** de dépenses de personnel
- 3 357 201,00 €** de dépenses de fonctionnement
- 593 893,25 €** de dépenses d'investissement
- 6 907 987 €** de recettes de fonctionnement
- 244 769,25 €** de recettes d'investissement
- 166 941,05 €** de résultat de fonctionnement

#### EXECUTION COMPTABLE

- 503 189,96 €** de variation de trésorerie
- 417 385,49 €** de capacité d'autofinancement
- + 66 663,49 €** de variation de fonds de roulement
- Affectation du résultat de **166 941,05 €** aux réserves

#### DAC – REGION

**Dépenses de la région (1 256 822 €) supérieures au DAC garanti (776 718 €)**

**Compensation financière de la Région : 427 000 €**

⇒ **Le compte financier 2021 est adopté à l'unanimité**

#### 4) TARIFS

La plaquette des tarifs a été envoyée aux membres du Conseil avec l'invitation à la présente séance. Les éléments soumis au vote sont surlignés en jaune. Les autres tarifs sont simplement présentés.

L'appel d'offre du restaurant RESTAUVAL a été validé au dernier Conseil d'Administration le 14 décembre 2021. Il faut désormais acter les conséquences de l'attribution de ce marché. Les prix augmentent et le CREPS doit donc revoir les prix des repas à la hausse en répercussion. Dans la commission d'appel d'offre tout avait, en effet, été revu à la hausse car l'ancien marché avait trois ans et tout a augmenté: la masse salariale, les matières premières, les denrées. Il est en effet impossible de vendre à perte. **Aude REYGADE** propose une augmentation de 80 centimes sur le prix des repas.

Deux tarifs ne sont pas soumis au vote, cependant ils devront faire l'objet d'un processus de concertation avec les représentants du personnel. En effet, le Comité Technique d'Etablissement (CTE) en date du 8 avril 2022 a rendu un avis défavorable sur deux propositions d'augmentation des tarifs : pour les stagiaires et pour les agents du CREPS. Pour **Virginie NATAF**, les conséquences et l'impact de l'augmentation des tarifs pour certains stagiaires peut avoir un impact sur l'apport d'une alimentation correcte. Cette prise en compte est importante pour la sécurité des parcours.

**Aude REYGADE** demande aux membres du CA de ne pas se prononcer sur ces deux propositions pour le vote.

Les tarifs des salles et équipements ont été actualisé avec des augmentations et des diminutions pour s'aligner sur la pratique et les demandes. Une dissociation est par exemple faite entre le chaud et le froid, ainsi qu'entre les chambre simples et doubles pour faciliter la gestion.

Concernant la Formation, on remarque la création de nouveaux tarifs correspondant à de nouveaux produits (module sport-santé, etc.).

**Gilles DE LA BOURDONNAYE** souhaiterait une plaquette plus lisible, ainsi qu'une formule clé en main, en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques. Il demande s'il serait envisageable de créer un tarif conventionné pour les fédérations qui viendraient s'entraîner au CREPS en vue des Jeux, en tant que centre officiel de préparation. **Aude REYGADE** indique qu'il s'agit là d'une représentation pour le CA de tous les tarifs mais que des plaquettes et supports pédagogiques sont en cours de création.

Concernant les tarifs conventionnés, **Aude REYGADE** précise que la dynamique d'accueil se crée et est nouvelle. Il faut venir voir le CREPS pour comprendre le lieu. Tout le travail est en train de se mettre en place avec les DTN ou adjoints via des stratégies nationales de prospection. Il est demandé aux DTN de se positionner pour donner priorité aux équipes de France. Le Ministère a mis une limite en juin pour que les fédérations se positionnent. Le CREPS développe les relations au fur et à mesure.

**Gilles DE LA BOURDONNAYE** précise que les chambres PMR et accès PMR sont très accessibles et que même les chambres non PMR fonctionnent bien dans la mesure où elles sont très larges.

La distance entre les deux bâtiments et la pente sont compliqués notamment pour les déplacements des PMR sans fauteuil.

⇒ **Les tarifs 2022-2023 sont approuvés à l'unanimité**

### 3) Budget Rectificatif n°1 de 2022

*Denis LE GOUIC prend la parole pour présenter le budget rectificatif n°1 de 2022.*

**Denis LE GOUIC** explique que le budget rectificatif n°1 est simplement d'ordre technique et consiste à inscrire en recettes et en dépenses des reliquats de subventions non utilisés, notamment de l'ANS concernant l'investissement (cf. Aménagement de salles d'hypoxie et hyperthermie) et la maison de la haute performance, et du ministère des sports pour les actions du PRNSI. Ces modifications n'ont pour effet d'augmenter le volume budgétaire et sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire et le DAC Région.

#### INSCRIPTION DE SUBVENTIONS

Financier	Action	Montant du reliquat
ANS	Ambition bleue 2021 - Matériel légers	15 000,00 €
ANS	Ambition bleue 2021 - Accompagnement soci-professionnel	3 000,00 €
ANS	Ambition bleue 2021 - Optimisation de la performance	12 000,00 €
ANS	Formations d'enseignement à l'Aisance Aquatique 2021	22 000,00 €
ANS	Programme d'investissement 2020	155 166,00 €
DRAJES	Regroupement annuel CTR 2019	3 145,00 €
DRAJES	Séminaire des CTS 2020	7 000,00 €
DRAJES	Organisation de Réunions Service National Universel 2020	1 155,00 €
DRAJES	SENSIBILISATION AU HANDICAP 2020	3 500,00 €
DRAJES	Utilisation Visio-Conférence CREPS 2020	500,00 €
DRAJES	Diverses actions 2021	5 478,00 €
DRAJES	Plan Régional Sport Santé Bien-Être 2021-2022	5 818,00 €
Ministère des Sports	Réunion des Présidents de Ligue 2020 - Campagne Agence Nationale du Sport	530,00 €
Ministère des Sports	Pôle Ressources National Sport & Inclusion - IMPACT 2024	92 000,00 €
Ministère des Sports	PARCOURSUP 2021	44 020,00 €

#### Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BI 2022	Variation BR1	BR N°1 2022	PRODUITS	BI 2022	Variation BR1	BR N°1 2022
Personnel	4 577 662		4 577 662	Subventions de l'Etat (fonctionnement annuel)	3 137 739		3 137 739
dont charges de pensions civiles*	897 315		897 315	Autres subventions de l'Etat	284 888	215 146	500 034
Fonctionnement (autres charges que les charges de personnel) et intervention	5 026 858	215 146	5 242 004	Fiscalité affectée	10 000		10 000
				Subvention de la région (participat	1 297 370		1 297 370
				Autres subventions de la région	8 000		8 000
				Autres subventions			-
				Autres produits	4 866 523		4 866 523
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>9 604 520,00</b>	<b>215 146</b>	<b>9 819 666</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>9 604 520,00</b>	<b>215 146</b>	<b>9 819 666</b>
				dont ressources propres **	4 826 523,00		4 826 523
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)				Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>9 604 520,00</b>	<b>215 146,00</b>	<b>9 819 666</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) +</b>	<b>9 604 520,00</b>	<b>215 146</b>	<b>9 819 666</b>

**Franck NICOLON** s'interroge au sujet de la participation du CREPS au budget pour l'inauguration prévue le 24 juin prochain. **Christophe POT** et **Aude REYGADE** rappellent que l'Inauguration du CREPS est financée uniquement par la Région.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité (Sortie de Mme WEISS) le Budget Rectificatif n°1 2022**

#### 4) REGLEMENT INTERIEUR

**Aude REYGADE** rappelle que l'ancien règlement intérieur datant de 2015, le CREPS avait besoin d'un nouveau Règlement Intérieur. Un groupe de travail a été mis en place pour l'élaboration de ce nouveau Règlement intérieur. Il a été actualisé sur la base de l'ancien avec des dispositions pour tous les agents, les usagers, les apprentis et les internes.

**Il vise pour tous les usagers :** la sécurité des personnes et des bien, l'utilisation des locaux, les économies d'énergie et développement durable, la circulation et stationnement

**Il vise pour les stagiaires et les apprentis :** la contractualisation après admission en formation, la représentation des stagiaires et apprentis, le comportement, l'assiduité et la ponctualité, les travaux personnels en centre, entreprise et les épreuves, les procédures disciplinaires et les sanctions.

**Il vise pour les internes :** l'engagement du sportif, les règles de vie en internat, le suivi médical, le suivi scolaire et la facturation

Il prévoit aussi le conseil de la vie du sportif et du stagiaire (CVSS) et procédures disciplinaires : composition, règles de fonctionnement et formation disciplinaire.

Des ajouts et modifications sont projetées en complément du document déjà envoyé aux membres :

## Règlement intérieur compléments

- **Partie I - DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES USAGERS DU CREPS**
- En bas de la page 3 : Est évoqué « le parc ». Je ne sais pas si nos espaces extérieurs en sont qualifiés. Il s'agit peut-être d'une référence à nos anciens locaux.
- 
- **Partie II - DISPOSITIONS RELATIVES AUX STAGIAIRES ET APPRENTIS EN FORMATION**
- Page 7 : Le titre est en noir, les 3 autres sont en bleu
- Page 8 : Nous avons mis « Directrice » mais dans les autres parties, il est indiqué « Directeur », donc j'ai modifié.
- Page 9 : Suppression de la répétition du texte « Le CREPS souligne, dans le cadre d'une formation professionnelle ».
- Page 9 : 3 Suppressions de « et apprentis » car il est indiqué en début de partie « *D'une manière générale, le terme de stagiaire comprend l'apprenti.* ». Le terme « apprenti » est donc utilisé quand il y a une différence entre les 2.
- Page 9 : Modifier « séquences pédagogiques et stages en alternance » par « périodes en centre et en entreprise » afin que cela soit juste pour tous.
- Page 9 : Rajout après « tuteur » de « (ou maître d'apprentissage) »
- Page 10 : Rajout après « tuteur » de « (ou maître d'apprentissage) »
- Page 10 : 2 remplacements de « directrice » par « directeur »
- 
- **III - DISPOSITIONS RELATIVES AUX SPORTIFS ACCUEILLIS A L'ANNEE**
- Page 11 : Relèvent
- Page 11 : Manque la suite de la phrase ou erreur de retour à la ligne « Dans certains cas le nécessitant, ... »
- Page 12 : CREPS

**Aude REYGADE** remercie **Virginie NATAF** pour son travail et son investissement sur ce nouveau règlement intérieur.

**⇒ Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le nouveau Règlement Intérieur du CREPS**

## 5) DUERP

**Aude REYGADE** explique que le CREPS a fait appel à une entreprise externe, SOCOTEC pour travailler sur le DUERP. SOCOTEC a procédé à un diagnostic auprès des agents du CREPS pour procéder à une analyse des risques psycho sociaux. Pour **Aude REYGADE**, le document est rassurant. Les risques mis en avant et les actions préconisées sont faibles. Aucune des préconisations faites par la société n'est bloquante.

Il en ressort une forte satisfaction, un sentiment de bien-être, de sécurité et de confort dans le nouvel établissement, avec un sentiment d'appartenance forte et de contribuer à un projet commun.

Les points d'attention sont sur les charges de travail, le calibrage et la mise en place de certains services qui ont été perturbantes. Exemple : le service comptable doit se développer avec la nouvelle ampleur du CREPS.

Les exigences émotionnelles peuvent parfois être difficiles à gérer du fait de tensions avec les tiers et usagers. (Gestion des colères)

Le **DUERP** sera mis à jour en interne tous les ans et mis à jour par une entreprise extérieure dans 5 ans.

⇒ **Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le DUERP du CREPS**

## 6) CREATION DU CSA du CREPS

**Aude REYGADE** explique que la demande du Ministère de la création d'un comité social d'administration (CSA) au sein du CREPS est arrivée la veille du Comité technique d'établissement (CTE) du 8 avril 2022. Le CTE a rendu un avis favorable à la proposition du CREPS concernant la création du CSA et l'élection de ses membres. Les prochaines élections professionnelles auront lieu le **8 décembre 2022**. A l'issue de ces élections il y aura une nouvelle instance mise en place : le CSA (fusion CTE et CHSCT). Il y aura à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, qu'une seule instance de représentants des personnels.

En effet, le CTE du CREPS des Pays de la Loire institué par la délibération du 20 mars 2019 portant création du comité technique (CTE) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) institué par délibération du 15 mai 2019 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) demeurent compétents jusqu'au 31 décembre 2022. Le mandat de leurs membres est maintenu jusqu'à la même échéance. L'arrêté du 20 mars 2019 portant création du comité technique (CTE) et l'arrêté du 15 mai 2019 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont abrogées à compter du 1er janvier 2023.

Le comité social d'administration (CSA) d'établissement public est compétent pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public. Le comité social d'administration d'établissement public comprend les représentants du personnel suivants : **4 titulaires et 4 suppléants élus au scrutin de liste à 49% d'hommes et 51% de femmes**. Les électeurs au présent comité social d'administration d'établissement public ont le choix entre le vote à l'urne et le vote par correspondance

⇒ **Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la création du CSA du CREPS des Pays de la Loire fixant les parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité**

## 7) PLAN DE DEVELOPPEMENT DURABLE

**Méline SORIN** présente le plan développement durable du CREPS qui s'appuie sur :

- Le respect de la charte des 15 engagements écoresponsables des établissements publics du Ministère chargé des sports à horizon 2024 ;
- La constitution d'un groupe de travail proposant des actions annuelles faisant le lien entre les différents engagements (exemple avec le recrutement d'un service civique) ;
- L'ancrage territoriale et l'implication des agents : mise en œuvre d'une action solidaire et citoyenne pérenne ;
- Le Nouveau CREPS : soutien et accompagnement de la Région Pays de la Loire valorisant l'utilisation des énergies renouvelables et la biodiversité (zone humide protégée au cœur du site).

Le détail a été envoyé aux membres du Conseil d'Administration au préalable.

**Méline SORIN** insiste sur la nécessité d'éduquer les usagers sur la consommation, le tri des déchets. Le service civique sera un appui pour cette sensibilisation.

**Lisa TORRECILLAS** explique que les internes font le tri, notamment au restaurant. Le recyclage se fait dans les couloirs et non dans les chambres, ce qui a pour conséquence que tout le monde ne le fait pas. Elle relève que les robinets ne peuvent pas s'éteindre car ils ne sont pas réglables au niveau de la consommation d'eau.

**Méline SORIN** termine en évoquant la course Odyssea le dimanche 20 mars 2022 qui a mobilisé 18 agents du CREPS. **Aude REYGADE** félicite cette participation collective et conviviale !

⇒ **Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité (Sortie de Mme WEISS) le plan Développement Durable du CREPS**

## 8) PLAN ETHIQUE ET INTEGRITE

**Jérôme LE COMTE** présente le **plan Ethique et Intégrité** demandé par le Ministère. Son objectif est de lutter et prévenir les violences de toute nature : dopage, discrimination, radicalisation, racisme, prévention des violences sexistes et des violences faites aux femmes. Le travail a été lancé en octobre 2021 avec la réunion d'un représentant par service (haut niveau, formation, RH et service médical) avec le recensement des actions déjà réalisées pour nos publics (internes, stagiaires, personnels).

Un tableau de recensement des actions menées et à mener a été créé, elles sont nombreuses. La Direction des Sports du Ministère a validé ce Plan lors du Dialogue de Gestion, mais le CREPS manque encore de projection dans le futur. D'où la nécessité de poursuivre la réalisation du plan avec l'ajout d'une planification des actions. Un programme d'action va être réalisé pour compléter le plan actuel pour les prochaines années. Il s'agit d'un plan ambitieux dans son contenu et sur sa durée. L'importance sera le suivi de ce plan sur le long terme.

L'arrivée d'un chargé de mission Plan transversaux **Yann HAREL** a permis l'accélération du plan Ethique et Intégrité.

⇒ **Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité (Sortie de Mme WEISS) le plan Ethique et Intégrité**

**9) DELIBERATIONS PARCOURSUP**

**Aude REYGADE** rappelle que le CREPS figure dans l'offre de formation sur Parcoursup.

Depuis la mise en place du dispositif Parcoursup, les établissements doivent faire adopter en CA une décision :

- précisant le nombre de places ouvertes par diplômes concernés;
- instituant une commission d'examen des vœux dont la composition est arrêtée par le chef d'établissement ; cette commission définira les modalités et les critères d'examen des candidatures et proposera le classement de ces candidatures au chef d'établissement (avec liste d'attente quand les candidatures excèdent la capacité d'accueil);
- renvoyant, en ce qui concerne les critères de sélection, aux articles D. 212-27-1, D. 212-43-1, D. 212-59-1 du code du sport;
- fixant les frais d'inscription que mentionnés dans le paramétrage de Parcoursup.

**Le CREPS propose la délibération suivante :**

- Fixant le nombre de places ouvertes par diplômes concernés :
  - AAN : 4 places,
  - APT NANTES : 3 places
  - APT Sablé : 4 places
  - AF Gorrion : 10 places
  - Judo : 3 places
- Instituant une commission d'examen des vœux dont la composition sera arrêtée par la directrice du CREPS (la commission définit les modalités et critères d'examen des candidatures et proposera le classement de ces candidatures) ;
- Renvoyant, en ce qui concerne les critères de sélection aux articles D212-27-1 et D212-43-1 du code du sport ;
- Fixant les frais d'inscription mentionnées dans le paramétrage de Parcoursup à hauteur de 50 €

**⇒ Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la Délibération de l'offre de formation sur Parcoursup**



**10) PROJET D'ETABLISSEMENT : METHODOLOGIE**

**Jérôme LE COMTE** présente le projet d'établissement.

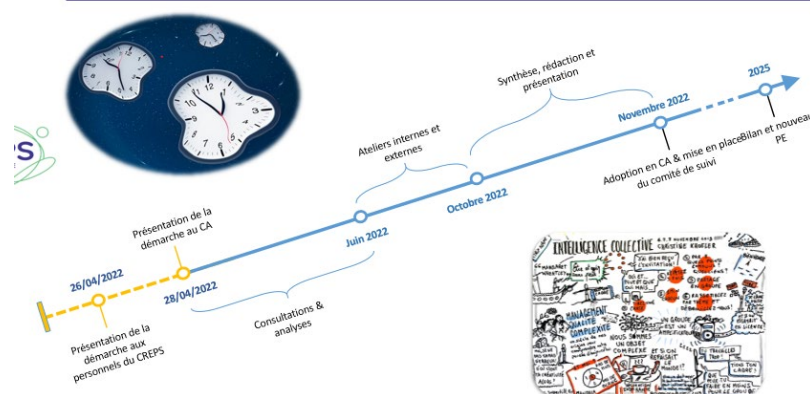
Le projet est piloté par **Jérôme LE COMTE**, accompagné de **Gérard BAUDRY**, **Sophie BARRE** et **Virginie NATAF**, ainsi que deux acteurs extérieurs, **Eric SIMON**, facilitateur graphique et **Marion ZACHARIE**, formatrice au CREPS Rhône-Alpes et accompagnatrice externe.

### Equipe projet



Pour ce nouveau projet sur 2022-2025, **Jérôme LE COMTE** rappelle que l'objectif est de se baser sur les valeurs affirmées du projet d'établissement 2017-2020. Une large consultation va être mise en place, en interne et vers tous les partenaires et usagers, par le biais d'un questionnaire. Des ateliers et groupes de travail seront ensuite mis en place à l'issue de la concertation dès la fin du mois de juin 2022.

### Calendrier prévisionnel



L'objectif est en rendu innovant et visuel facilité par un outil adapté. La démarche a été présentée aux agents du CREPS le 26 avril 2022 lors d'une réunion interservices.

**Virginie NATAF** souhaite une sollicitation extérieure large pour une logique d'innovation car il y a beaucoup d'attendus pour ce nouveau CREPS.

**Jean ZOUNGRANA** précise que la difficulté est de bien articuler la cohérence nationale verticale et la cohérence horizontale au regard des projets du territoire.

## 10) CONVENTIONS

Conventions passées par la Directrice du CREPS depuis le 14 décembre 2021.

Cf. tableau joint, pour information.

## 11) QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

### Tour de table des personnalités présentes :

**Antoine LIGONNIERE** en tant qu'utilisateur trouve que l'établissement est exceptionnel. Il souhaite poursuivre le travail et indique que la scolarité est importante. 85 % des internes sont au CENS et il est important de les soutenir. C'est indispensable pour les structures sportives.

**Francis HUOT**, pour le Rectorat, confirme un fort soutien du CENS

**Benoît BINON** est satisfait des adaptations positives. Mais attire l'attention sur les coûts qui augmentent autant que la qualité. Il va falloir faire attention à moyen terme.

**Jean ZOUNGRANA** explique que c'est son premier CA et qu'il est ravi de découvrir ce formidable outil.

**Anne CORDIER** pour le CROS se réjouit de cette nouvelle structure et de la direction que prend le CREPS.

**Gilles De LA BOURDONNAYE** rappelle que 2024 est une opportunité pour la venue de sportifs de haut niveau. Le paralympique apporte de la mixité et c'est riche pour tous les sportifs dont les valides. Génération 2024 : 10 000 services civiques.

**Lisa TORRECILLAS** remercie le CREPS pour l'écoute, les échanges sont toujours intéressants. Elle rappelle les très bonnes relations qui existent avec les AED.

**Christophe GAUTIER** précise qu'il ne faut pas oublier la prise en compte des contraintes énergétiques pour le développement du CREPS.

**Patricia GUEZILLE** confirme que la charge de travail est plus importante pour tous les services depuis l'emménagement dans les nouveaux locaux.

*La présidente, Patricia BROCHARD félicite les équipes du CREPS. Bravo pour ce qui a été accompli !*

*Aude REYGADE remercie Mme la Présidente d'être aux côtés du CREPS et de l'accompagner.*

**La prochaine réunion du CA sera fixée au mois de novembre 2022**

**Clôture de la réunion du Conseil d'Administration par Patricia BROCHARD à 12h30**